

LIBAN

Les parents des disparus : Nous avons pardonné en échange d'un bond sur le plan des valeurs...

Les familles des victimes de disparition forcée en Syrie et au Liban appellent les autorités à mettre en application la loi, votée récemment.

OLJ / Par Nada MERHI, le 29 novembre 2018 à 00h00



« Où sont-ils ? », peut-on lire sur ce bouton épinglé sur le foulard d'une maman dont le fils a disparu durant la guerre. Photo Joseph Eid/AFP

Le 12 novembre 2018 constitue une date charnière dans le dossier des Libanais victimes de disparition forcée en Syrie et au Liban. Vingt-huit ans après la fin de la guerre civile, en 1990, l'État est enfin placé face à

ses responsabilités dans ce dossier, [la Chambre ayant adopté la loi sur les victimes de disparition forcée.](#)

Hier, dans le jardin Gebran Khalil Gebran, au centre-ville de Beyrouth, le rendez-vous était à la fois aux félicitations... et au scepticisme. Réunies devant « la tente du sit-in », dressée le 11 avril 2005 pour pousser l'État à reconnaître leur cause, les familles craignent que les mesures nécessaires pour la mise en application de la loi ne soient pas prises.

« Nous nous sommes réjouies après l'adoption de la loi, mais nous voulons que les responsables ne s'arrêtent pas à ce stade », lance Samia Abdallah, dont le frère, Imad, a été enlevé à Tripoli en 1984, à l'âge de 20 ans. « Notre dossier est important et revêt un caractère humanitaire par excellence, poursuit-elle. Notre souffrance dure depuis quarante ans. Il est grand temps qu'ils (les responsables) s'occupent de ce dossier pour que la lumière soit faite sur le sort de nos proches. »

Le jardin vibrait hier au rythme de l'émotion des mères, épouses, enfants, frères, sœurs... de milliers de disparus durant, voire après la guerre civile. Les larmes se mêlaient aux sourires amers. La lassitude se lisait aussi sur les visages. « Nous aimerions que les responsables œuvrent pour une application sérieuse de la loi », avance Lina Zakharia, dont le frère Iskandar a été enlevé de la maison, en 1985, à l'âge de 27 ans. « Qu'ils oublient, pour une fois, leurs divergences et qu'ils agissent avec humanité, poursuit-elle. Nous sommes fatiguées. »

Assise loin de la foule, Lina Geadah, dont le père, Kamal, et le cousin, Iskandar, ont été enlevés en 1985 au point de passage de Kaskas, observe la scène silencieuse. Par moments, un sourire lui éclaire le visage. « Nous ne cherchons pas à demander des comptes à quiconque, affirme-t-elle. Nous voulons juste connaître la vérité. Maintenant, nous avons l'impression de vivre dans les limbes. L'incertitude tue. »

Le droit à la vérité... condition pour une paix durable

De nombreuses personnalités étaient venues hier exprimer leur solidarité avec les familles des détenus et les féliciter pour ce premier pas « officiel » vers la vérité. Au nombre d'entre elles, Ziad Kadri, ancien député, qui avait présenté à la Chambre, avec Ghassan Moukheiber, ancien parlementaire, l'une des deux propositions de loi (un deuxième document avait été présenté par Hikmat Dib) qui ont abouti à la mouture finale de la loi actuelle. « Cette loi est le fruit d'une longue lutte qui n'a que trop duré, explique M. Moukheiber à L'Orient-Le Jour. Elle

consacre le droit des parents à la vérité. Nous l'avons rédigée de manière qu'elle soit acceptée par les différentes parties politiques, d'autant que certaines d'entre elles étaient impliquées dans la guerre et sont aujourd'hui représentées à l'hémicycle. Cette loi ne va pas à l'encontre de la loi sur l'amnistie. Il n'y a donc aucun prétexte pour que le gouvernement n'émette pas les décrets nécessaires pour sa mise en application de manière responsable et sérieuse. Aujourd'hui, la crédibilité de l'État est en jeu. »

Nizar Saghiyé, avocat qui suit de près le dossier des disparus, note que l'adoption de la loi constitue « un exemple de la manière avec laquelle la société a pu imposer, au terme d'un long combat, ses revendications à la classe politique ». « J'espère qu'on fera la même chose pour aboutir à son exécution, poursuit-il. La tâche ne sera pas facile. Mais désormais, nous disposons d'un cadre légal. »

« Maintenant c'est une autre phase qui commence », commente de son côté Sylvana Lakkis, présidente de l'Union des handicapés du Liban. « Nous en connaissons quelque chose », constate-t-elle avec amertume, faisant référence à la loi sur les droits des handicapés, adoptée en 2000, mais dont les décrets d'application ne sont toujours pas publiés. « La cause des disparus concerne tout un chacun, insiste-t-elle. On ne peut aboutir à une vraie réconciliation ni reconstruire une nation tant que ce dossier n'est pas clos. L'application de la loi sur les disparus est une chose fondamentale et une condition principale pour aboutir à une paix pérenne. »

La voie vers la réconciliation

La chanson dédiée à la cause des disparus *La dallayt wala fellayt*, littéralement « Tu n'es ni resté ni parti », passe en boucle, remuant le couteau dans des plaies encore ouvertes. La musique se tait. Une minute de silence est observée en guise de respect aux disparus et à la mémoire des parents qui ont quitté ce monde avant de connaître le sort de leurs proches.

« Cette loi est votre œuvre », lance Wadad Halaouani, présidente du Comité des familles des disparus et kidnappés au Liban, à l'adresse des familles. « Sans votre patience et votre attachement à la vérité, nous ne serions pas aujourd'hui réunis ici » pour célébrer cette réalisation.

Passant en revue les principales étapes depuis le début du combat mené pour faire la lumière sur le sort des disparus, elle salue la mémoire de « toutes celles qui nous ont quittées sans pouvoir témoigner » de cette première victoire, mais aussi celle de deux hommes qui ont combattu « à nos côtés, sans qu'ils n'aient un proche disparu ». À savoir Sinane Barraje, avocat, ancien responsable des Mourabitoun qui était à la tête du Comité pour la défense de la démocratie et des libertés publiques décédé en 2009, et Ghazi Aad, porte-parole de Solide (Soutien aux Libanais en détention et en exil), [décédé il y a deux ans et qui avait beaucoup œuvré en faveur de cette loi.](#)

« Cette loi est un pas important dans la lutte que nous menons, insiste Wadad Halaouani. C'est une étape-clé non seulement en faveur de notre cause, mais en faveur de la société libanaise également. » Elle explique dans ce cadre que la loi « a consacré le droit des familles à la vérité » pour qu'elles puissent enfin « se fixer sur le sort de leurs proches ». « Nous ne voulons rien de plus ni de moins », insiste-t-elle, notant que sur le plan sociétal, « l'application de cette loi constitue la voie obligatoire vers une vraie réconciliation ». Elle permet aussi à l'État de « regagner sa crédibilité ».

S'interrogeant sur l'étape qui va suivre, Wadad Halaouani exhorte les familles à ne pas baisser les bras, « parce que la route vers la vérité est encore longue », et la société, « dans toutes ses composantes », à soutenir les familles « parce que la reconnaissance de nos droits est le meilleur processus pour reconstruire l'État sur les bases d'une mémoire unifiée, de l'égalité, la justice et la démocratie ». Elle appelle aussi le nouveau gouvernement à accélérer le processus de mise en application de la loi. S'adressant enfin « aux personnes qui nous ont fait du tort volontairement ou involontairement », Wadad Halaouani affirme que « cette loi n'a pas pour objectif de créer un conflit entre les familles et eux, mais d'y mettre un terme en pansant nos blessures ». À ces personnes, elle affirme que « les familles leur ont pardonné leur passé en faveur d'un bond sur le plan des valeurs ». Un bond qui se traduira par le partage des informations avec la commission nationale (qui doit encore être nommée par le futur gouvernement) sur le sort des disparus...